



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2021/2049 du 24 novembre 2021, renouvelant l'approbation de la substance active cyperméthrine conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **CYPLAN***

de la société ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX SPRL

numéro de dossier n°2022-3048

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit CYPLAN dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active cyperméthrine,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance le 31 janvier 2023**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	CYPLAN CYPERMETRAN EC
Type de produit	Générique
Titulaire	ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX SPRL Rue de Renory 26/1 B-4102 OUGREE Belgique
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	100 g/L - cyperméthrine
Numéro d'intrant	2000079
Numéro d'AMM	2000079
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	
Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	31/01/2023
Date limite pour la vente et la distribution	31/07/2023
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	31/07/2024

A Maisons-Alfort, le 27/01/2023

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)